Commune de Grolley

Procès-verbal de l'assemblée communale du 7 mai 2019 à la salle de l'auberge de la Gare - Grolley

A 20h00, **M. Christophe Prétet**, syndic, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et déclare l'assemblée ouverte.

Il signale que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et les citoyens sont invités à énoncer leur nom et leur prénom au début de chaque intervention.

L'assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, par bulletin d'information communal distribué à tous les ménages, par annonce sur le site internet et par affichage au pilier public.

Le mode de convocation n'appelant aucune remarque, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée est fréquentée par **50 citoyens** dénombrés par M. Bruno Hayoz, M. Olivier Rossy et M. Nicolas Buchs nommés scrutateurs.

Sont excusés : M. Laurent Corminboeuf, M. Jean-François Gumy, Mme Priska Thoutberger, M. Patrick Blanc, M. Daniel Ansermot, M. Gabriel Marmy, M. et Mme Daniel et Edith Cuennet.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 décembre 2018
2. Comptes 2018
   2.1 Compte de fonctionnement
   2.2 Compte d'investissement
   2.3 Approbation des comptes
3. Crédit d'investissement pour la gestion informatique des clés des bâtiments communaux
4. Crédit d'investissement pour le réaménagement de la place de jeux de l'école
5. Informations du conseil communal
6. Divers

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est accepté.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 décembre 2018

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 décembre 2018 n'est pas lu. Il a été publié sur le site internet et mis à disposition au secrétariat communal.

M. Hans Krebs revient sur le point 2.2 du procès-verbal du 6 décembre 2018, à savoir la proposition du conseil communal pour la baisse d'impôt. Lors du premier vote il a été compté 78 voix au total alors qu'au second vote, à savoir la proposition de M. Hubert Dafflon, il a été compté 69 voix soit, 9 de moins. Il se demande si le conseil communal s'était abstenu ou récusé où s'il s'agit d'une erreur de protocole. Il soulève également que le conseil communal avait évoqué le point d'un éventuel conseil général pour le futur.

M. Christophe Prétet relève que lors d'un vote, si une personne ne se manifeste pas, même pour s'abstenir, son vote ne sera dès lors pas décompté. Toutefois afin de s'en assurer, l'enregistrement sera réécouté.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 6 décembre 2018 est **soumis au vote de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité moins une abstention.**

2. Compte 2018

M. Christophe Prétet donne la parole à Mme Carole Ansermot-Gumy.

2.1 Compte de fonctionnement

Tout comme en 2016 et 2017 et comme constaté dans le dernier bulletin communal, les finances communales présentent un bénéfice. Celui présenté pour l'année 2018 s'élève à CHF 65'421.57. A cet excédent de produit s'ajoute un amortissement supplémentaire de CHF 523'172.25, ce qui correspond à un résultat effectif de CHF 588'593.82, montant qui comprend le résultat « standard » de fonctionnement réalisé sur les dépenses et produits annuels ainsi que le bénéfice « extraordinaire » de CHF 234'000 réalisés sur les ventes de terrains.

L'entrée en vigueur, dès 2021, de la nouvelle harmonisation des comptes MCH2 prévoit une réévaluation des actifs. Afin de faciliter ces futurs travaux, l'exécutif communal a préconisé d'amortir extraordinairement tous les postes qui seraient difficilement ré-estimables, tels que les crédits d'étude ou les rénovations.

	Comptes 2017		Comptes 2018		Budget 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Totaux fonctionnement	**-7 271 587.38**	**7 942 020.97**	**-7 840 132.68**	**7 905 554.25**	**-7 898 137.00**	**7 974 814.00**
Bénéfice "fonctionnement"	*	317 518.84	*	353 960.44		
Bénéfice s/ ventes terrains		360 114.75		234 633.38		
Bénéfice / Marge nette d'autofinancement		***677 633.59***		***588 593.82***		
Amortissements extraordinaires	461 136.55		523 172.25			
Attribution à la réserve libre	100 000.00		0.00			
Excédent de produits fonctionnement	**109 297.04**	**(bénéfice)**	**65 421.57**	**(bénéfice)**	**76 677.00**	**(bénéfice)**

* notamment réalisé par	la surévaluation des charges liées	KCHF 78
	la diminution des amortissements obligatoires	KCHF 128

Le tableau ci-dessous présente un comparatif des comptes 2016, 2017 et 2018 avec le budget 2018. Sur la partie haute, le résultat opérationnel, à savoir le bénéfice sur les ventes de terrains et les amortissements extraordinaires. Pour les comptes 2018, un résultat opérationnel de CHF 353'961 pour un résultat final présenté de CHF 65'422 francs. Une simple analyse permet de constater qu'en plus du gain réalisé sur la vente de terrains communaux (CHF 234'633), le résultat sur des opérations standards reste positif. Il s'explique comme les autres années par une gestion prudente des charges, des charges liées proche de leur budget et des recettes conformes aux années précédentes et aux attentes estimées. Le dicastère de l'administration présente une diminution de charges de 12% réalisée sur une économie de coût des frais de délégations, du personnel ainsi que du renoncement à l'achat de matériel. Dans le dicastère de la culture, la différence de 32% découle principalement des amortissements. En effet, ceux prévus pour la zone sportive en 2018, ont complétement été amortis en 2017 par des amortissements extraordinaires, soit environ CHF 58'000. Dans le dicastère de la protection et l'aménagement de l'environnement, la diminution de charges est réalisée sur des frais d'honoraires d'ingénieurs moins élevés que prévus. D'autre part, les produits des ventes d'eaux ont été supérieurs à ceux budgétés.

	2016	2017	2018	2018	
	comptes	*comptes*	*comptes*	*budget*	
Charges	**7 189 591**	***7 271 587***	***7 316 960***	***7 898 137***	
Produits	***7 845 817***	***7 581 906***	***7 670 921***	***7 744 814***	
Résultat opérationnel	**656 225**	**310 319**	**353 961**	**-153 323**	
+ Bénéfices sur ventes des terrains		**360 115**	**234 633**	**230 000**	
- Attribution à la réserve libre		**100 000**			
- Amortissements extraordinaires	***514 845***	***461 137***	***523 172***		
Résultat total	***141 381***	***109 297***	***65 422***	***76 677***	
Explicatif sur les écarts selon les dicastères			***Résultat***		**Ecarts %**
0 Administration			**441 996**	**502 269**	**-12.0%**
1 Ordre public			**89 890**	**95 450**	**-5.8%**
2 Enseignement et formation			**2 250 183**	**2 377 128**	**-5.3%**
3 Culture et loisirs			**208 062**	**325 504**	**-32.2%**
4 Santé			**679 534**	**675 405**	**0.6%**
5 Affaires sociales			**1 004 460**	**1 054 738**	**-4.8%**
6 Transports et communications			**421 498**	**482 884**	**-12.7%**
7 Protection et aménagement de l'environnement			**56 305**	**90 752**	**-36.1%**
8 Economie			**27 427**	**35 975**	**-23.8%**
9 Finances et impôts			**-5 782 167**	**-5 716 782**	**1.1%**

Pour compléter les propos précédents, un état de l'endettement par habitant depuis 2014 avec une projection allant jusqu'en 2020 est présenté.

Les comptes 2018 indiquent que les capitaux ou actifs disponibles sont plus élevés au 31 décembre que les dettes brutes, à savoir un emprunt de CHF 620'000 à échéance 2022 et un emprunt de CHF 1,6 millions à échéance 2025. On constate que la dette nette par habitant est négative, ce qui signifie qu'il s'agit dans ce cas d'une fortune nette. L'endettement communal est donc faible en comparaison à la moyenne cantonale ou celle du district. L'indicateur « charges d'intérêt et amortissement » indique un taux de 5.6%. Ce taux est considéré comme faible jusqu'à 5% et supportable entre 5% et 15%. La projection, pour autant que les dépenses se réalisent sur ces périodes, prévoit une augmentation de la dette de CHF 500'000. Le pendant au niveau des capitaux est une baisse de CHF 720'000 pour le financement des différents investissements votés. Une grande partie des investissements prévus pourront être autofinancés et non-sujet à des intérêts qui péjoreraient le résultat de fonctionnement.

					Comptes	Projection	
Année	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	***2019***	***2020***
Dettes brutes	**2 620'**	**3 220'**	**3 220'**	**2 220'**	**2 220'**	***2 720'***	***2 720'***
Capitaux	2 522'	1 782'	2 140'	1 801'	3 217'	*2 497'*	*2 507'*
Endettement net en (mio)	**98'**	**1 438'**	**1 080'**	**419'**	**-997'**	***223'***	***213'***

Charges d'intérêts et amortissements en % de l'impôts ordinaires	**8.6 %**	**8.0 %**	**8.5 %**	**7.4 %**	**5.6 %**	***8.5 %***	***7.8 %***

Nbre habitant au 1.1.	**1 883 h**	**1 905 h**	**1 900 h**	**1 934 h**	**1 906 h**	***1 950 h***	***2 106 h***

Dette nette/habitant	**52.00**	**755.00**	**568.00**	**217.00**	**-523.00**	***114.00***	***101.00***
Dette brute / habitant	1 391.00	1 690.00	1 695.00	1 148.00	1 165.00	*1 395.00*	*1 292.00*

Communes canton FR				
(moyenne dette nette en CHF)	**3 000.00**	**3 075.00**	**3 112.00**	**3 100.00**
Communes "Sarine"	**3 063.00**	**3 169.00**	**3 479.00**	**3 491.00**

L'assemblée n'ayant pas de question, **Mme Ansermot-Gumy** poursuit avec la présentation du compte d'investissement.

2.2 Compte d'investissement

Le total des dépenses d'investissement se monte à CHF 1'144'314.95 pour l'année 2018. Le dicastère de la protection et aménagement de l'environnement représente 83% des investissements réalisés, soit plus de CHF 950'000. Il comprend notamment une dépense de CHF 907'000 pour l'aménagement du Martzé et CHF 50'000 pour la révision du PAL.

Comme relevé dans le bulletin communal ces dépenses s'accompagnent de rentrées des ventes des parcelles situées dans la nouvelle zone du Martzé. Certains investissements terminés sont présentés en page 13 du bulletin communal. Les travaux de mise en séparatif « Le Cheiry » sont terminés ; le décompte des travaux est attendu.

Lors des 5 années écoulées la commune a investi pour plus de 5.6 millions dans différents projets nécessaires au bon fonctionnement de la commune et dans la mesure du possible au bien-être de ses concitoyens.

Le Martzé, l'Auberge de la Gare font partie des dépenses réalisées durant la période 2018 ainsi que la révision du PAL et ceux détaillés en page 12 du bulletin communal.

La parole est donnée à l'assemblée communale.

Mme Christelle Ambrosini demande si les ventes de terrain comptabilisées dans les comptes de fonctionnement sont les terrains du Martzé.
Mme Ansermot-Gumy répond par l'affirmative.

La commission financière donne lecture de son rapport (cf. rapport annexé).

M. Christophe Prétet rappelle que le rapport de l'organe de révision ne sera pas lu étant publié dans le bulletin communal et à disposition au secrétariat communal.

2.3 Approbation des comptes

M. Christophe Prétet donne la parole à l'assemblée qui ne la prend pas et passe au vote.

L'assemblée communale n'ayant pas de question, les comptes de fonctionnement et d'investissement 2018 sont soumis au vote de **l'assemblée qui les approuve à l'unanimité.**

3. Crédit d'investissement pour la gestion informatique des clés des bâtiments communaux

M. Christophe Prétet donne la parole à Mme Corinne Lambert.

La gestion des clés est un sujet de discussion récurrent et bien compliqué au sein de l'administration. Ce sont 230 clés qui sont gérées et assurer le suivi est ardu. Actuellement, en cas de perte de clé, le changement de tous les cylindres du ou des bâtiments concernés est nécessaire. Avec la gestion informatique des clés des bâtiments communaux, il est relevé deux principaux avantages : celui de gérer précisément le plan d'ouverture des portes et, en cas de perte de clé, la possibilité d'intervenir rapidement. Les deux bâtiments les plus complexes à gérer sont l'administration communale et l'école. Cette dernière étant toutefois celle qui détient la palme de la complexité au vu du nombre de sociétés qui ont accès au bâtiment ainsi que les enseignants.

Le système proposé comprend environ 180 cylindres mécaniques et 60 cylindres électroniques qui seront placés à des points de passages stratégiques. La gestion sera effectuée par l'administration.

Concernant l'école, il va de soi que le changement des cylindres n'interviendra qu'à partir du moment où une décision sera prise par l'assemblée sur la rénovation et l'agrandissement des infrastructures scolaires et sportives. Le projet est actuellement présenté dans le but de démarrer avec l'administration communale, l'édilité, la STEP et la zone sportive.

M. François Du Paquier est d'avis qu'un amortissement sur 5 ou 10 ans correspondrait mieux. **Mme Corinne Lambert** précise qu'il s'agit de l'amortissement légal. Le conseil communal est libre d'amortir plus mais souhaite appliquer l'amortissement légal de 3%.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote.

L'assemblée communale approuve à l'unanimité le crédit d'investissement de CHF 90'000 pour la gestion informatique des clés des bâtiments communaux.

Le rapport de la commission financière sera lu après le point 4.

4. Crédit d'investissement pour le réaménagement de la place de jeux de l'école

M. Christophe Prétet donne la parole à Mme Corinne Lambert.

Les élèves de l'Ecole du Bonheur n'ont pas, ou plutôt n'ont plus de place de jeux adaptée. Les derniers travaux ont eu lieu en 1991, soit il y a bientôt 30 ans. Aujourd'hui, le conseil communal constate que cet endroit qui devrait être accueillant tant pour les élèves que pour les citoyens est à améliorer et surtout à sécuriser. En effet, les jeux en place à ce jour ne répondent plus aux normes de sécurité BPA. En parallèle à cette réflexion, le conseil communal a reçu une demande des élèves qui souhaitent, si possible, le changement de certains jeux.

Le conseil communal, désireux d'entrer en matière, leur a répondu et a eu le plaisir de recevoir de jolies lettres manuscrites et décorées en remerciement de leur réponse positive. La question s'est alors posée de savoir si ce projet de jeux devait attendre ou, au contraire, débuter. Après réflexion, le conseil communal a décidé de présenter le projet car il semble que l'éventuel agrandissement pourrait intervenir à l'arrière du bâtiment. Dans tous les cas, une fois l'étude de faisabilité réalisée, le secteur concerné par le projet rénovation et d'agrandissement sera connu.

La place de football, très chère à beaucoup d'enfants, a suscité de nombreuses demandes. Mme Corinne Lambert précise que la place ne se voit pas sur le plan mais qu'elle sera toujours présente. Elle précise qu'il s'agit d'un plan d'intention celui présenté à l'assemblée.

Le long de l'école, un emplacement nature et jardin est souhaité, cet endroit ne sera pas réalisé avant que le projet de l'école ne soit clairement défini.

Une place pour les élèves de classes enfantines est prévue où seront installées une tour avec passerelle et une balançoire à bascule. Les gradins, réparés à plusieurs reprises, seront également refaits à neuf.

Le terrain sera partagé en deux parties au vu du nouvel emplacement du sentier qui se trouvera au milieu et démarquera ainsi la place de football qui restera du côté de l'école. Des nouveaux jeux seront installés comme une tyrolienne, une balançoire et une combinaison de cordage à grimper.

Des lieux de rencontre sous forme de gradins sont également projetés de chaque côté de la place. Des arbres seront plantés le long du sentier en continuité des arbres déjà existants. Le

conseil communal souhaite offrir non seulement aux élèves mais aussi à tous les enfants et leurs parents un lieu où il est bon de se retrouver dans un cadre idéal.

Le conseil communal est convaincu que ce projet est nécessaire afin de sécuriser la place de jeux de l'école qui ne répond plus du tout aux normes actuelles de sécurité et de mettre à disposition des élèves un lieu qui leur permettra de s'épanouir, de s'amuser et de se dépenser avec des jeux ludiques et éducatifs pour toutes les tranches d'âge. C'est pourquoi l'Assemblée est invitée à accepter le crédit d'investissement de CHF 140'000 présenté ce soir et non CHF 160'000 comme noté dans le bulletin communal.

M. Christophe Prétet donne la parole à l'assemblée.

Mme Henriette De Werra relève que la partie le long des arbres leur appartient et que celle-ci a été prêtée pour que les enfants aient un espace vert. Ce terrain fait partie intégrante du château et des monuments historiques. Elle s'inquiète de savoir qui prendra la responsabilité en cas de chute de branches.
Mme Corinne Lambert répond qu'effectivement à cet endroit est projeté une tyrolienne, toutefois, si le service des biens culturels n'y était pas favorable, la tyrolienne ne sera pas réalisée. En ce qui concerne la chute de branches, une étude du danger potentiel sera faite. Toutefois, une table de pic-nic est déjà située à cet endroit.

Mme Henriette De Werra indique qu'elle a constaté à plusieurs reprises passablement de déchets à proximité de la table de pic-nic.
Mme Corinne Lambert répond qu'il est important que le conseil communal soit informé afin qu'il puisse intervenir.

M. François Du Pasquier relève que l'amortissement est de 8% alors que le crédit d'investissement pour la gestion informatique des clés est de 3%.
Mme Corinne Lambert confirme que les deux amortissements sont corrects. Les amortissements sont calculés en fonction de leur durée de vie.

M. Christophe Prétet rappelle que le plan présenté est un plan de principe afin d'avoir une idée de ce qui est souhaité et des coûts estimés.

La commission financière donne lecture de ses rapports (cf. rapports annexés).

L'assemblée communale approuve, par 48 voix contre 1 et 1 abstention, le crédit d'investissement de CHF 140'000 pour le réaménagement de la place de jeux de l'école.

5. Informations du conseil communal

<u>Flexicards - cartes journalières des CFF</u>
M. Guillaume Rohrbasser rappelle la question soulevée lors de la dernière assemblée ; à savoir pourquoi la commune n'a que deux cartes journalières ? Il indique que la loi est très claire sur ce point. Les communes dès 2'000 habitants peuvent bénéficier de 5 cartes journalières et en dessous de 2'000 habitants de 2 cartes journalières.

Route de la Croix - danger

M. Guillaume Rohrbasser rappelle que M. Pierre Alain Mottas avait soulevé la problématique du danger pour les piétons sur la route de la Croix. Il explique que le conseil communal entreprend les démarches et études nécessaires afin de mettre en place une liaison piétonnière sur le tronçon concerné et, dans le meilleur des cas, jusqu'au départ des multiples sentiers qui se trouvent au sommet de la route de la Croix. Toutefois, la commune est uniquement propriétaire de la route. La suite du projet sera dictée par l'acceptation des propriétaires privés à accueillir une éventuelle servitude.

Route de Ponthaux – demande de réparation de la rapponse

Pour rappelle M. Bernard Suchet avait relevé qu'au niveau du passage du ruisseau de Corsalettes sur la route de Ponthaux, la rapponse était relativement bruyante.

M. Guillaume Rohrbasser indique que le conseil communal s'est renseigné afin d'effectuer les réparations mais, que dans tous les cas, la diminution du bruit n'était pas garantie. L'investissement avoisine les CHF 8'000, le conseil communal renonce actuellement à cette dépense. Le problème sera solutionné lors de la réfection complète de la route.

Amortissement de la dette

Mme Liliane Minder souhaitait que l'amortissement d'une des dettes soit réalisée en 2019.

Mme Ansermot-Gumy indique qu'actuellement aucun des deux crédits ne peut être remboursé avant le 27.04.2022, sans qu'une dédite ne soit demandée.

Coefficient charges d'intérêt et amortissement

Mme Ansermot-Gumy revient sur l'intervention de M. Hubert Dafflon lors de la précédente assemblée. Elle informe que le taux indiqué des charges d'intérêts et amortissements présentait des taux inférieurs à la possible réalité. En effet, une partie des amortissements obligatoires sur les investissements futurs n'avaient pas été intégrés.

Utilisation d'une partie du bénéfice de la vente des terrains communaux pour le fonctionnement

Mme Ansermot-Gumy explique que suite à l'intervention de M. Ducotterd, une rencontre a été organisé afin d'éclaircir la question relative à l'utilisation des bénéfices sur les ventes de terrains communaux. En effet, M. Ducotterd relevait que la seule utilisation possible des bénéfices des ventes de terrains, était la création d'amortissements extraordinaires, ce qui contredisait l'information reçue à l'administration par le Service des communes. M. Ballaman du SCom admet avoir transmis une information erronée au boursier communal concernant l'utilisation de ces bénéfices. Cependant, puisque nous sommes dans une période transitoire, le Service des communes admet une certaine tolérance dans la comptabilisation budgétaire, notamment l'utilisation de bénéfices sur les ventes de terrains dans les comptes de fonctionnement.

6. Divers

M. Christophe Prétet souhaite dans un premier temps un bon rétablissement à M. Laurent Corminboeuf. Il informe également que Mademoiselle Julie Chaney terminera son apprentissage au sein de notre administration en août prochain et que Monsieur Axel Clément débutera son apprentissage d'agent d'exploitation cet été. Il ajoute que M. Thierrry Piccand a rejoint l'administration communale depuis 5 ans et que Sonia Dattilo Titone soutient le conseil

communal depuis 10 ans au moins de juin. Il les remercie pour tout le travail fourni et pour ces années de collaboration.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Raphael Le Bouquin souhaiterait un peu plus de participation de la part des conseillers lors des marchés primeurs.
Mme Suzanne Bovet relève qu'il n'est pas toujours facile de s'y rendre. En effet, certaines personnes sont retenues professionnellement jusqu'à la fermeture du marché.
M. Christophe Prétet précise qu'il y participe régulièrement et remercie la commission culturelle pour l'organisation du marché.

M. Gilles Thierrin fait référence au tout-ménage reçu au sujet du dépôt du gazon et demande s'il est envisageable de mettre une benne à la petite déchèterie où tous les citoyens pourraient y jeter leur gazon. Il ajoute qu'une entreprise comme biogaz à Seedorf pourrait fournir une benne et procéder à sa récupération. Plusieurs communes fonctionnent déjà ainsi et cette manière est selon lui, plus simple pour notre commune de 1'900 habitants.
M. Raphaël Clément relève que d'un point de vue communal, il n'y aurait pas de changement sauf le côté logistique. En effet, au lieu de rémunérer nos agriculteurs, nous rémunérerions une entreprise. Toutefois, cette manière de procéder est délicate en raison du fait que le gazon tourne vite et cela complique le ramassage pour l'emmener en station. L'entreprise biogaz à Noréaz a déjà été contactée. Cette dernière a indiqué qu'une certaine quantité de gazon devait être déposée et que le ramassage se faisait régulièrement. M. Raphaël Clément précise que la quantité est très fluctuante dans notre commune. De plus, il serait plus compliqué de gérer ce système que celui mis en place actuellement et qui fonctionne plutôt bien. La demande de M. Thierrin sera étudiée.

M. Gilles Thierrin ajoute qu'il serait bien de procéder également de cette manière pour le compost.
M. Raphaël Clément pense que le compost va avec le gazon. Il prend note de la demande de M. Thierrin.

M. Michel Dumont souhaite connaître l'avancement du plan d'aménagement local.
M. Christophe Prétet indique que selon les informations reçues, une synthèse du canton devrait nous parvenir au mois de mai.

M. Hans Krebs : relève que dans le rapport du PIEP qui a été mis à l'enquête en début d'année, il est mentionné que certaines infrastructures ne remplissent plus les conditions et que certaines conduites sont en amiante. Il a également constaté qu'il est proposé d'échelonner les travaux sur des dizaines d'années alors que c'est un point qui devrait être traité de manière prioritaire. Il demande que lors d'une prochaine assemblée, le conseil communal puisse donner davantage d'explication sur ses intentions.
M. Guillaume Rorhasser rappelle que le PIEP a été mis à l'enquête en mars dernier. Il indique que les travaux débuteront dès l'octroi du permis de construire. Il est prévu de les répartir sur 25/30 ans. Une priorisation a été donnée en fonction de la nécessité des travaux et des investissements. Les investissements priorisés sont les travaux du réservoir qui date des années 70 et qui nécessite une mise aux normes. Il précise que l'amiante dans l'eau potable ne crée aucun problème. Il n'y a aucun risque pour la santé. Certaines conduites en plastique sont plus « nocives » que celles en amiante.

En effet, l'amiante est une matière inerte qui devient nocive lorsqu'elle est respirée sous forme de poussière. Le conseil communal respectera la priorisation des travaux faites dans ce rapport qui a été établi par des ingénieurs expérimentés et revu par le service des affaires vétérinaires du canton fribourg.

M. Philippe Gauderon demande des précisons relatives aux fusions dont il est fait part dans le mot du Conseil communal.
M. Christophe Prétet confirme que la fusion avec le grand Fribourg n'est pas d'actualité. La commune de Grolley a la possibilité d'être commune observatrice. Elle peut se rendre aux séances et suivre l'évolution de ce projet. Suite au refus des citoyens pour le projet de fusion avec la commune de Ponthaux, le conseil communal a eu quelques contacts informels avec la commune de Ponthaux. Le conseil communal est sensible à ce sujet.

M. Germain Collaud est d'avis que la question de la fusion avec Ponthaux est à se reposer étant donné que le projet a été refusé seulement pour 16 voix.

M. Hans Krebs demande si des travaux peuvent être entrepris sur le raccord de la route du P.A.A. à la route de Ponthaux. Il y a un angle dangereux pour les cyclistes qui ne peuvent pas longer le bord de la route.

M. Pierre-Alain Mottas remercie le conseil communal d'avoir donné suite à son intervention concernant le carrefour de la route de la Gare et pour le travail effectué.

La parole n'étant plus demandée, M. Christophe Prétet clôt l'assemblée à 20h57 en invitant tous les participants au verre de l'amitié.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Syndic	La Secrétaire
Christophe Prétet	Priska Thoutberger

Grolley, le 13 mai 2019/Sonia Titone